

Collectivités et Agriculteurs pour plus de valorisation de la matière organique



2 RDV organisés conjointement dans le cadre du projet d'appui à la valorisation des matières organiques résiduelles en région **ValoMO III**



Atelier Thématique en visioconférence #43 < 7 février 2023

Comment développer le partenariat entre Collectivités et Agriculteurs pour favoriser le retour au sol de la matière organique ?

Atelier/Visite chez un viticulteur à Carcès (VAR) #44 < 23 mars 2023

Expérimentation de compostage en bout de champs 2022-2023



120 Personnes connectées

9 Intervenants à l'Atelier #43



[Pour en savoir plus](#)

- Christelle DEBLAIS – AMP Métropole <https://ampmetropole.fr/>
- Guillaume LAZARIN – CCAPV <https://ccapv.fr/>
- Sophie LAURENS – VALTOM <https://www.valtom63.fr/>
- Camille MELINE – SMED 06 (Syndicat de déchets) <https://www.smed06.fr/>
- Nelly JOUBERT – CA PACA <https://paca.chambres-agriculture.fr/>
- Nicola RAPETTI – MICROTERRA [MICROTERRA \(microterra.com\)](http://microterra.com)
- Thomas COLIN – Compost Plus [Accueil - compostplus](http://accueil-compostplus.com)
- Jean-Jacques FASQUEL – Compost In Situ [Compost In Situ | Collecte et valorisation des biodéchets](http://compostinsitu.com)
- Coline Blanchard-Muller – AMORCE <https://amorce.asso.fr/>

➔ [Supports de l'Atelier 43](#)

➔ [Replay de l'Atelier 43](#)

➔ [Exemples de charte et de conventions](#)

➔ [Connaissances et les ressources sur les filières existantes et les solutions mises en œuvre en Provence-Alpes-Côte d'Azur](#)

Que dit la loi sur le sujet ?

- [Ordonnance du 29 juillet 2020](#) : relative à la prévention et à la gestion des déchets - Dossiers législatifs - Légifrance (legifrance.gouv.fr) -
- [Arrêté du 15 mars 2022](#) : listant les emballages et déchets compostables, méthanisables et biodégradables pouvant faire l'objet d'une collecte conjointe avec des biodéchets ayant fait l'objet d'un tri à la source - Légifrance (legifrance.gouv.fr)
- [Arrêté du 9 avril 2018](#) : fixant les dispositions techniques nationales relatives à l'utilisation de sous-produits animaux et de produits qui en sont dérivés, dans une usine de production de biogaz, une usine de compostage ou en « compostage de proximité », et à l'utilisation du lisier - Légifrance (legifrance.gouv.fr)



Expérimentation de compostage en bout de champs 2022-2023
Visite d'une exploitation candidate à CARCES 23.03.23

Programme.....

8h30



RDV parking de la cave coopérative de Carcès

Hameau des vigneronns de Carcès
66 avenue Ferrandin
83570 Carcès

Covoiturage possible jusqu'à l'exploitation

9h<9h30

Accueil sur l'exploitation

- Présentation du contexte de l'expérimentation sur l'exploitation de Monsieur Gilles Milo, viticulteur, par Nelly Joubert (Chambre d'Agriculture 83) et Anne-Laure Porcher (GESPER)
- Présentation du suivi technique et des résultats par Monsieur Milo

9h30<11h30

Visite de l'exploitation

- Discussions autour de l'andain de compost
- Démonstration d'épandage de compost

12h<14h

Déjeuner partagé sur l'exploitation
Cuisine éphémère Green d'Jessyz

35 participants

Collectivités/Services
d'Etat/Chambre
d'Agriculture/Entreprise de
gestions des
déchets/Associations/Agriculteurs

Visite<Atelier #44



Gilles MILLO viticulteur à Carcès nous a présenté une partie de son exploitation et nous a fait part de son expérience d'épandage de broyats et composts de déchets verts qu'il pratique depuis une dizaine d'années.

« Sur des sols battants connus sur ce secteur avec des doses de 100 tonnes/hectares de compost, on constate une réelle amélioration de la qualité des sols que ce soit au niveau du travail que cela demande que sur le rendement des vignes.

Les sols sont moins secs et moins sensibles à la sécheresse. L'utilisation d'un compost est un vrai bénéfice au regard de l'hydrologie du sol ».

